

CQP Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

1. DÉSIGNATION DU MÉTIER ET DES FONCTIONS VISÉES

Le surveillant de nuit est un professionnel intervenant dans les secteurs social, médicosocial, et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, enfants, jeunes, adultes, en situation de précarité ou de difficultés sociales ou familiales, personnes âgées ou personnes en situation de handicap..., sa mission est d'assurer une « veille active » quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit.

Selon les secteurs, il est appelé « surveillant de nuit », « veilleur de nuit », « visiteur de nuit », « agent social de nuit », « agent d'accueil et de veille ». Par ailleurs, l'évolution des contextes d'exercice et notamment le développement de l'habitat inclusif, engendre une évolution de la fonction, et de nouvelles dénominations : surveillant de nuit « mobile », « itinérant », « volant », pour correspondre à des conditions d'exercice du métier différentes professionnelles.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le surveillant de nuit exerce 4 grands types d'activités :

- ✓ Il veille à la sécurité des personnes et des biens,
- ✓ Il accompagne les personnes selon leur situation,
- ✓ Il participe à l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- ✓ Il travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé

3. BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
Sécurité des personnes et des biens	Accompagnement des personnes	Participation à l'équipe pluri-professionnelle	Spécificités du travail de nuit en établissement, social, médico-social et sanitaire
Le surveillant de nuit assure la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervient dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités	Le surveillant de nuit assure l'accompagnement des personnes, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service	Le surveillant de nuit se positionne comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participe à l'équipe pluri-professionnelle. Il assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des ESSMS	Le professionnel de nuit repère et gère en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé.

4. VOIES D'ACCÈS A LA CERTIFICATION

- ✓ L'accès par la formation,
- ✓ L'accès par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Par ailleurs, l'individualisation des parcours peut conduire à la réalisation de parcours de formation et de certification partiels, par bloc, s'inscrivant dans le temps.

5. COMPOSITION DES JURYS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences, par la voie de la formation ou par celle de la VAE, est réalisée par des jurys d'évaluation. Leur composition est toujours la suivante, quelles que soient les modalités d'accès à la certification, formation (pour les blocs 2, 3 et 4) ou VAE :

- ✓ Un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation / en accompagnement VAE mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice.
- ✓ Un professionnel :
 - en priorité, exerçant le métier de surveillant de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier
 - ou un professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les surveillants de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant...) et ne connaissant pas le candidat surveillant de nuit (relation professionnelle ou personnelle).

6. COMPOSITION DES JURYS DE CERTIFICATION

Un Groupe Technique Paritaire - GTP « certifications », émanation de la CPNE-FP, est mandaté pour piloter le processus de certification et assurer le Jury de certification.

A minima, 2 représentants des fédérations employeurs, et 2 représentants des syndicats de salariés constituent le GTP « certifications ». Il est composé de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

7. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4
Sécurité des personnes et des biens	Accompagnement des personnes	Participation à l'équipe pluri-professionnelle	Spécificités du travail de nuit en établissement, social, médico-social et sanitaire
SST EPI Mise en situation reconstituée : organisation et réalisation de rondes	Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury	Présentation à un jury d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat assortie d'un dossier de preuves de participation à l'équipe pluri-professionnelle	Présentation orale d'une étude de cas relative aux incidences de la nuit sur l'exercice professionnel et sur la santé du professionnel